

2026/28/04/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six à dix-huit heures, le vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ.

Etaient présents : Bérangère FRITZ, Morgane ULLIAC, Elodie PRADO, Hervé DREVILON, Gaëlle DUFLEIT, Sabrina MALIGE, Annie MARTIN, Chantal BERGÉ, Aurore COEURJOLY, Nadège EYMAS, Annick GUEGUEN, Anne-Marie MOIZAN, Isabelle MOËLO formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s): NÉANT

Absent(e)(s): NÉANT

Procurations: NÉANT

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Élodie PRADO a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/04/2026

Convocation affichée le : 14/04/2026

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 13

Procurations (s) : NÉANT

Reçu en Préfecture de VANNES le 05.05.2026

Publié ou notifié le 06.05.2026

Certifié exécutoire le 06.05.2026

A GOURIN, le 06.05.2026

La Présidente,

Bérangère FRITZ



1- CCAS – INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Madame la Présidente informe :

Par délibération du 27 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné :

- Madame Morgane ULLIAC
- Madame Elodie PRADO

- Monsieur Hervé DREVILLON
- Madame Gaëlle DUFLEIT
- Madame Sabrina MALIGE
- Madame Annie MARTIN

membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Par arrêté du 27 avril 2026, en sa qualité de Maire, elle a procédé à la nomination des membres suivants :

- Madame Annick GUEGUEN
- Madame Anne-Marie MOIZAN
- Madame Isabelle MOELO
- Madame Chantal BERGÉ
- Madame Aurore COEURJOLY
- Madame Nadège EYMAS

Après avoir procédé à l'appel nominatif de chaque membre, Madame la Présidente déclare installé le nouveau conseil d'administration du C.C.A.S.

Madame la Présidente invite l'Assemblée à élire, en son sein, un(e) vice-président(e) chargé(e) de présider en son absence les séances et propose la candidature de Madame Morgane ULLIAC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

Morgane ULLIAC est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 avril 2026

La Présidente,



Bérangère FRITZ



La (le) secrétaire de séance,



Élodie PRADO